

SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des loisirs, sous la présidence de Mr le Maire, Christian Ruault.

Présents : Mmes Brault-Louvet, Desfete, Bonnier, Pichonneau, Gazeau, Labory, Desveaux, MM. Courais, Hardouin, Lechat, Moreau C, Pecquery.

Absents excusés : Mr Moreau J (à donner procuration à Mme Pichonneau), Mr BOSSIS (à donner procuration à Mr Ruault)

Secrétaire : Mme Brault-Louvet

Date de la convocation :	13/01/2022
Date d'affichage :	13/01/2022
Nombre de conseillers :	13

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal du 7 décembre 2021 sera modifié, l'action benne à carton est retirée. Le Conseil municipal vote à l'unanimité la modification et valide le procès-verbal du 7 décembre 2021.

REGULARISATION 2018 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

DCM 2022-002

La Régie Eaux SAUMUR VAL DE LOIRE a assuré de 2018-2021 l'entretien des poteaux à incendie. Afin de pouvoir régler les interventions réalisées sur les poteaux incendie de la commune, Mr le Maire demande l'autorisation de pouvoir signer et compléter la convention de 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention et la renvoyer complétée et signée.

RETOUR SUR L'ANNEE 2021 PAR COMMISSIONS

Les Conseillers énumèrent les événements de l'année 2021 :

- PLUi validé en juin 2021
- Etat civil : 17 naissances / 2 mariages / 7 décès
- Voirie place de l'Église refaite avec la route de la balastière
- Action sociale : les appels aux administrés ainsi que le spectacle ont été très appréciés
- Conseil Municipal des Jeunes : mise en place du ralentisseur et des jardinières autour de la Salle des Loisirs, nettoyons la nature, action benne à carton, le forum, la sénégazelle, visites de l'église, de la mairie et de la société de Boules de fort
- Cimetière enherbé et sans pesticide
- Fauchage réalisé par les employés et épareuse par Beauvilain
- Entretien des chemins trois fois par an
- Numérotation et nouveaux panneaux installés
- 10 T de PATA pour l'entretien de la voirie par l'entreprise EIFFAGE
- Déploiement de la fibre, rendez-vous avec Fibre ANJOU pour avancement.
- Rue d'Étiau : sept nouveaux candélabres avec le SIEML
- Le local « Mikado » : les premiers parpaings ont été posés dans le bâtiment afin de séparer les deux propriétés
- Atelier communal 16 place de l'Église vendu le 15 décembre à Mr et Mme GAZEAU
- Les travaux du nouvel atelier communal sont pratiquement terminés ; l'enduit sera effectué par l'entreprise RIGAUD avec l'aménagement de l'extérieur pour pouvoir garer des véhicules, l'aménagement intérieur est

réalisé par les agents communaux : petit local vestiaire, toilette et douche. Mr MOREAU Christophe s'interroge sur les eaux usées : un épandage sera réalisé.

- L'Église : Chapelle de la vierge : le tuffeau restauré avec l'enduit par l'entreprise ROBET
- Socle numérique : achat de tablettes et ordinateurs pour l'École
- Projecteur sur la porte de l'Église
- Finances : fin de l'endettement
- Départ à la retraite de Mme BERNARD
- Locaux Moteurs : Mme GUION, chargée d'aller, l'informer les propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans
- Maine-et-Loire habitat : signature pour les 6 logements rue d'Anjou, livraison prévue en 2023
- Vie associative : coût de la manifestation NTP, 2000 € pour une participation financière de la commune de 1500 €.

PROJETS 2022

Mr le Maire annonce les projets 2022 pour la commune :

- Achat d'un tracteur environ 60 000 €
- 10 T de PATA pour réfection des voiries
- agrandissement du club house du foot : aménagement vu par un architecte pour faire suite à la demande de l'association EST ANJOU FOOT, budgétisé à 100 000 € voir pour l'obtention de subvention
- locatif : un particulier projette la construction de 6 logements locatifs rue d'Anjou
- Travail de peinture sur les routes et ajouts des zébras jaunes pour les arrêts de bus
- Un bilan énergétique sera fait pour les deux bars de la Commune
- Continuité de la rénovation de l'Église
- Élections présidentielles

Mmes DESVEAUX et LABORY proposent l'idée des jardins partagés, réponse non-concluante. Elles soumettent également de mener une enquête auprès des usagers, réponse favorable pour cette demande. Elles donnent également une possibilité de date pour le repas des aînés, si la crise sanitaire le permet, le 8 mai est donc retenu pour le moment.

Mme DESVEAUX continue d'énoncer ses idées, un arbre pour toutes les naissances de l'année, avec le prénom des enfants de la commune sur un support. L'idée sera à approfondir.

Mme BRAULT-LOUVET prend la parole sur le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Les projets, pour l'année 2022, seront de continuer à visiter la commune, l'entreprise BEAUVILAIN a accepté une rencontre afin de présenter leur métier, leur matériel et de visiter leurs locaux. Elle continue sur les activités qui seront renouvelées à la demande du CMJ, le parcours du cœur, nettoisons la nature, la Sénagazelle, terrain à bosses, moderniser les jeux extérieurs.

Le théâtre NTP a contacté Mme DESVEAUX pour savoir si la manifestation est renouvelée pour l'année 2022. Pour donner suite à cette demande, une discussion intervient entre les élus et chacun exprime son avis ; ils ne renouvelleront pas pour 2022, mais gardent cette possibilité pour les années à venir. Tout le monde tombe d'accord pour maintenir une date chaque année afin de réaliser une activité culturelle dans la Commune. Mr LECHAT soumet l'avis de mener à bien une Fête de la Musique, cette proposition est retenue à l'unanimité.

Mme DESVEAUX met en avant les changements du site internet de la commune, elle fait constater également que sur plusieurs pages il est toujours notifié « en cours de construction ». Objectif 2022 : finir les pages en construction, diffuser d'avantage d'informations sur les actions municipales, enrichir l'arborescence et peut être modifier la présentation du site.

QUESTIONS DIVERSES

- Antenne téléphonique :

DCM 2022-001

Mr le Maire expose au Conseil municipal, le projet d'installation d'une antenne sur la Commune afin de couvrir les zones blanches. Celle-ci regroupe BOUYGUES TELECOM, SFR et ORANGE.

La société SPIE est chargée d'implanter cette antenne, elle propose un terrain communal cadastré ZN 80 et un terrain privé cadastré ZN 191, les deux sont en zone naturelle.

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité le projet d'implantation d'antenne sur le terrain communal (ZN 80) car d'une part, cette parcelle est boisée protégée et d'autre part, elle se situe trop proche des habitations et de l'école. Le Conseil municipal refuse également l'implantation sur la parcelle privée (ZN 191) car celle-ci est en zone naturelle et également trop proche des habitations et de l'école.

Le Conseil municipal demande à Mr le Maire de ne pas signer l'accord d'implantation de l'antenne pour les deux terrains et également de ne pas valider les DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) nécessaires à la réalisation des travaux.

- Rapport de gendarmerie :

Une rencontre a été organisée par la gendarmerie de Longué-Jumelles sur les attaques visant les maires et les élus ; elle les appelle à la plus grande vigilance.

- Bibliothèque : création d'une ligne et abonnement internet, pris en charge par la Commune.

Prochaine réunion : 01 mars 2022